



# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	<i>lm</i>
4	
5	<i>[Signature]</i>
6	
7	<i>[Signature]</i>
8	
9	<i>[Signature]</i>
10	

## No. 67/3 PARTICIPATION DU CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Discours prononcé par le secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures, M. Paul Martin,  
à la Faculté de droit de l'Université Western  
Ontario, London, le vendredi 17 février 1967.

J'ai aujourd'hui l'intention de parler tout particulièrement de l'apport du Canada au Conseil de sécurité. Lors de la dernière Assemblée générale, le Canada a été élu membre du Conseil pour la troisième fois en dix-neuf ans. Il sera encore en fonctions en 1967 et en 1968.

D'après la Charte des Nations Unies, l'élection au Conseil se fonde sur "la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation", et sur "une répartition géographique équitable". Il est vrai que l'élection des membres du Conseil se fait maintenant en tenant compte des groupements géographiques, mais il n'en reste pas moins que l'apport qu'un pays peut fournir à l'oeuvre des Nations Unies compte beaucoup dans le choix des candidats par chaque groupe. Ainsi, il est à remarquer que, cette année, les autres candidats élus avec le Canada ont été l'Inde, le Brésil, le Danemark et l'Éthiopie, autant de pays qui ont grandement contribué à l'activité des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité n'a pas toujours répondu aux grands espoirs placés en lui à San Francisco il y a vingt-deux ans. Comme vous le savez, il faut un certain degré de collaboration entre les grandes puissances, si l'on veut que le Conseil puisse remplir l'obligation première que lui impose la Charte, soit de maintenir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, depuis plusieurs années, les défiances et les animosités qui ont assombri les relations entre les Etats-Unis et l'URSS ont presque paralysé le Conseil. Par exemple, rappelons qu'autrefois, ce dernier tenait plus de cent réunions par année. Pendant la décennie 1950, il n'a pas siégé plus de cinquante fois annuellement; en 1959, soit à l'époque la plus récente où le Canada était représenté, on n'a compté que cinq réunions. Depuis 1960, l'organisme a repris de la vigueur. Il a connu des succès particuliers en freinant les manifestations de violence au Cachemire et à Chypre.

Quels sont les problèmes litigieux qui attendent le Conseil au cours des prochains mois? Les foyers de discorde sont patents. La situation au Moyen-Orient, en Rhodésie, dans le sud-est de l'Asie, de